Motion présentée au CA du lycée Champollion de Lattes par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Les élus des personnels d'enseignement et d'éducation du Lycée Champollion alertent le Conseil d'Administration sur les difficultés que posera la DHG pour la rentrée 2021 .

Sous prétexte d'autonomie de l'établissement on oblige le Conseil d'Administration à se prononcer sur une répartition qui met en difficulté les équipes d'enseignants qui voient leurs heures d'enseignement réduites, notamment les heures en effectifs raisonnables.

Les groupes de langues seront ainsi augmentés en effectifs au-delà de 24, ce qui pose des problèmes pour préparer les épreuves orales et les enseignants de Lettres, qui doivent préparer les élèves en Première à une épreuve écrite et une épreuve orale, n'ont qu'une heure dédoublée et ce forcément au détriment d'autres besoins, comme par exemple l'EMC qui se fait désormais en classe entière... Par ailleurs les enseignements du tronc commun en LGT en première sont quasi systématiquement au maximum soit à 36 par classe. Des épreuves du bac (EC) ont lieu quatre mois après le début de la 1^{re} avec trois exercices qui nécessitent des méthodes nouvelles et qu'il est impossible de former en classe entière en si peu de temps.

En enseignement de spécialité, se pose le même problème. La lourdeur des programmes et l'absence de dédoublement ont obligé de nombreux enseignants de spécialité à faire un arbitrage en faveur des programmes au détriment de la méthodologie des épreuves du bac. Le travail de recherche comme les oraux sont impossibles à préparer en classe entière. Avec trop d'élèves, trop de classes, il est impossible de connaître les besoins et les lacunes de chaque élève. Les collègues sont au bord de la rupture. Les projets qui nourrissaient la motivation des élèves et donnaient vie aux programmes ne sont plus possibles (par exemple autour de l'Union européenne ou la laïcité). Faut-il vraiment un drame national pour que soient saupoudrées ponctuellement des actions citoyennes et qui, par conséquent resteront superficielles ?

De fait, la perte d'heures d'enseignement induite par la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique nuira forcément à l'efficacité pédagogique : autre exemple, <u>les élèves auront un « accompagnement personnalisé » en classe entière en 1^{ère} et Terminale, mais sans que cela soit fléché en dotation horaire, ni sur l'emploi du temps des élèves.</u>

Par exemple en mathématiques les programmes nécessitent la mise en place de situations de recherche ou de TP à effectifs raisonnables, le manque d'heures disponibles impose des groupes à 36 et on supprime un poste de mathématiques plutôt que de créer des groupes à taille adaptée pour cette matière dans l'intérêt des élèves. La suppression successives des postes contraint au recrutement de contractuels. Il est difficile actuellement de trouver des candidats formés.

Nous constatons également que les collègues d'italien et d'allemand auront un complément de service donné avec les difficultés que cela implique au niveau des services et de l'attractivité de notre lycée pour les élèves intéressés par la diversité linguistique.

Les Personnels demandent également une réflexion organisée sur les réels besoins de nos élèves pour donner les meilleures chances de réussite à tous. La stabilité des équipes enseignantes en fait partie.

Les équipes d'enseignants sont mises à mal par les suppressions successives de postes et la forte dégradation des conditions d'enseignements et d'apprentissage : toujours plus de classes par enseignant et toujours plus d'élèves par classe.

En conséquence, les élus des personnels ne voteront pas favorablement la répartition car nous jugeons que la dotation horaire globale est insuffisante. Nous saluons par ailleurs les efforts de M. le Proviseur pour répartir ces trop faibles moyens.

Notre demande porte sur une augmentation de l'enveloppe horaire qui nous permettra de remplir nos missions auprès des élèves et préservera les ressources humaines de notre établissement.